



# Communiqué

## Augmentation des pensions non-contributives pour l'année 2016

Les bénéficiaires de pensions non-contributives sous le *National Pensions Act* sont informés que le gouvernement a approuvé le paiement d'une augmentation générale de Rs 250 par mois pour les pensions ci-dessous :-

- Pension de Retraite
- Pension pour les veuves
- Pension pour les invalides
- Pension pour les orphelins

Le Ministère de la Sécurité sociale, de la Solidarité nationale et des Institutions Réformatrices a déjà complété les arrangements nécessaires pour effectuer le paiement de l'augmentation additionnels aux bénéficiaires concernés.

Pour les bénéficiaires qui ont opté pour recevoir leur paiement de pensions à travers les banques, le montant additionnel sera crédité sur leurs comptes respectifs à partir du mercredi 10 février 2016.

Pour les bénéficiaires qui ont opté pour recevoir leur paiement à travers les bureaux de poste, le montant additionnel sera automatiquement incluse dans leur paiement à partir d'aujourd'hui. Le paiement se fera d'après le programme déjà établi à la poste pour tous ceux dont le nom de famille commence par la lettre C à Z. Pour les noms de famille commençant par la lettre A et B, ils pourront toucher le montant additionnel le vendredi 19 février et le samedi 20 février respectivement dans tous les bureaux de poste habituels.

Ministère de la Sécurité sociale, de la Solidarité nationale

et des Institutions Réformatrices

09 février 2015